



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le vingt-sept (27) mai deux mille vingt-cinq (2025), à 19 h 04, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste #2,
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste #3,
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste #4,
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste #5,
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste #6,

lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation. Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste #1, est absent et présentement à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025-05-260 Service incendie – Appui à la MRC de Charlevoix pour la présentation d'une demande d'aide financière au volet 4 – Coopération municipale du FRR pour une étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (Phase 2)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix souhaite poursuivre le projet d'étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (SSI) dans le cadre d'une phase 2 qui permettra d'établir la structure organisationnelle de mise en commun des ressources et l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services par la ville de Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François et L'Isle-aux-Coudres, a élaboré un projet de coopération à soumettre au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à octroyer un contrat afin de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour assurer la poursuite de la démarche de mise en commun et d'optimisation des SSI sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à 35 551 \$, incluant le contrat de services professionnels estimé à 33 858 \$ (taxes nettes) et 1 693 \$ reliés aux frais de gestion et qu'il est requis que les municipalités s'engagent à assumer 50 % du coût du projet, soit l'équivalent de 17 775,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière présentée au MAMH dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du FRR se chiffre à 17 775,50 \$, soit 50 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la MRC de Charlevoix soit désignée comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet et qu'elle soit autorisée à déposer le projet dans le cadre du programme d'aide financière du MAMH (volet 4 - Coopération et gouvernance municipale du FRR) en vue d'obtenir une aide financière de 17 775,50 \$.

QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'engage à collaborer à la réalisation du projet d'étude d'optimisation et de mise en commun et à contribuer financièrement pour une somme de 2 927,00 \$ en vue de compléter le financement du projet et que cette contribution soit versée à la MRC de Charlevoix pour assurer la mise en œuvre du projet.

Adoptée

2025-05-261 Service incendie – Désignation des représentants de la municipalité sur le comité technique du projet de mise en commun des services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-213 par laquelle la municipalité suggérait, dans le cadre de ce projet, la création d'un comité technique formé d'un officier du service incendie de chacune des municipalités en plus du comité formé des directeurs généraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la désignation de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie, et, en son absence, de monsieur Jérôme Desgagné, directeur adjoint du service incendie, pour siéger et représenter la municipalité de L'Isle-aux-Coudres sur le comité technique à être formé concernant le projet de mise en commun des services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix.

Adoptée

2025-05-262 Camp de jour – Bonification de la résolution 2025-04-201 et adoption d'un budget supplémentaire pour l'embauche d'un(e) aide-moniteur(rice)

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-201 par laquelle la municipalité a accordé un mandat à Camp Le Manoir pour la gestion du camp de jour pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE les difficultés à recruter le personnel minimal pour exploiter le camp de jour, les difficultés rencontrées dans les dernières années concernant les usagers du camp et aussi dans une vision de former la relève pour les prochaines années, Camp Le Manoir a suggéré l'embauche d'un(e) aide-moniteur(rice);

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par courriel le 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de bonifier la résolution 2025-04-201 et de bonifier le mandat de Camp Le Manoir pour l'embauche d'un(e) aide-moniteur(rice), et ce, pour une somme supplémentaire de 3 000.00 \$, représentant le salaire de cet(te) employé(e) ainsi que les formations requises. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-05-263 L'Isle-à-Cheval – Bonification de la résolution 2025-04-203 et autorisation pour randonnée au Parc du Bout d'en Bas

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-203 concernant l'édition 2025 de l'évènement « L'Isle-à-Cheval »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Énerg'Isle, demande la permission que l'activité de randonnée à chevaux prévue dans le cadre de son évènement ait lieu en partie au parc du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la municipalité n'y voit pas d'inconvénient, à la condition que le promoteur soit assuré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à Énerg'Isle qu'une partie de la randonnée à chevaux prévue dans le cadre de l'évènement L'Isle-à-Cheval qui doit se tenir du 27 au 29 juin ait lieu au Parc du bout d'en Bas, aux conditions ci-après décrites et dans le respect de la faune et la flore, à savoir :

- Présentation d'une preuve d'assurance conformément aux exigences de l'assureur de la municipalité;
- Ne pas dîner sur place;
- Que le passage ait lieu le plus possible sur la plage que dans les sentiers;
- Que les excréments soient ramassés sur-le-champ, le cas échéant.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 19 h 23.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 juin 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.
